



Séance plénière

B9-0334/2020

6.10.2020

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur

sur la nécessité de lever les sanctions contre la République arabe syrienne

Maximilian Krah, Lars Patrick Berg, Thierry Mariani

B9-0334/2020

Proposition de résolution du Parlement européen sur la nécessité de lever les sanctions contre la République arabe syrienne

Le Parlement européen,

- vu la décision du Conseil du 28 mai 2020 modifiant la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie¹,
- vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que les sanctions prises par le Conseil affectent la population syrienne, en proie à une terrible guerre civile depuis maintenant plus de neuf ans;
- B. considérant que la mise en œuvre de la loi César (*Caesar Syria Civilian Protection Act*) ne fait qu'ajouter aux souffrances de la population civile;
- C. considérant que la Turquie occupe illégalement le nord de la Syrie, ce qui a entraîné des conséquences humanitaires dévastatrices;
- D. considérant que le Liban voisin se trouve lui-même dans une situation très délicate;
- E. considérant que ces conditions très difficiles imposées à la population syrienne mèneront probablement à une nouvelle vague d'émigration vers les pays voisins et l'Union européenne;
- 1. invite le Conseil à mettre un terme aux sanctions contre la République arabe syrienne;
- 2. charge son Président de transmettre la présente résolution au président du Conseil européen et au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission chargé du volet "Pour une Europe plus forte sur la scène internationale".

¹ JO L 168 du 29.5.2020, p. 66.